

Roi d'Espagne, en vertu du pouvoir qu'il en a, le titre de *Majesté* au Roi de Prusse, & de faire à ses Ministres les mêmes honneurs qu'on rend à ceux des Têtes Couronnées.

Par le second Article le Roi de Prusse promet aussitôt après la Paix de l'Empire, de rendre à l'Archevêché de Cologne la Ville de Rimberg, sans préjudice de ses prétentions contre cet Archevêché &c. *Signé à Utrecht le 11. Avril 1713.*  
 HUXELLES. MESNAGER, *de la part du Roi* T. C. DENHOFF, Maréchal BIBERSTEIN, *de la part du Roi de Prusse.*

*Préambule  
 du Traité de  
 Paix entre la  
 France &  
 l'Angleter-  
 re.*

II. Le même jour 11. Avril, on signa aussi à Utrecht le Traité de Paix entre le très-Haut & très-Puissant Prince Louis XIV. Roi Très-Chrétien de France & de Navarre; & la très-Puissante Princesse Anne Reine de la Grande Bretagne: On lit dans  
 „ le préambule; Que leurs Majestez agis-  
 „ sant d'un zele égal & commun, elles se  
 „ sont également portées à terminer les  
 „ miseres de l'Europe désolée; que pour  
 „ cet effet Elles ont resolu de mettre fin  
 „ à cette guerre malheureusement com-  
 „ mencée, opiniâtement poussée pendant  
 „ plus de dix ans, cruelle & ruineuse par  
 „ le nombre des Batailles & par l'effusion  
 „ du sang Chrétien: & que pour avancer  
 „ ce Royal dessein, leurs Majestez de leur  
 „ propre mouvement, & par un effet du  
 „ soin paternel qu'Elles aiment à exercer  
 „ envers leurs Sujets, & envers toute la  
 „ Republique Chrétienne, ont nommé  
 „ leurs Ambassadeurs Extraordinaires &  
 „ Plenipotentiaires; lesquels s'étans rendus  
 „ au Congrez d'Utrecht, ont eu ensemble  
 plusieurs